

Image not found or type unknown



Concubinage enfant bien immo

Par **titi**, le **09/02/2009** à **23:23**

Je vis actuellement en concubinage depuis 5 ans durant cette période nous avons eu un enfant et avons acquit un bien immo. aujourd'hui nous envisageons de nous séparer, quels sont les procédures à effectuer sachant que je ne désire pas de pension alimentaire pour notre enfant et que je souhaite lui laisser la jouissance du bien immo que nous n'avons pas fini de rembourser? Merci de vos conseils